

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE_2025DL060

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT LUGDUNUM-MUSEES ET THEATRES ROMAINS-METROPOLE DE LYON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Claude COLIN

La médiathèque mène une politique de diffusion de la culture et des savoirs, par le biais d'actions régulières variées, pour le grand public et le public scolaire.

Dans ce cadre, il est proposé de s'associer à la Métropole de Lyon, gestionnaire de Lugdunum-Musée & Théâtres romains, pour organiser des ateliers, expositions et autres animations destinées à sensibiliser le public à l'archéologie.

La médiathèque bénéficie durant trois ans de prêt d'objets fac-similés et d'éléments d'exposition, notamment avec le dispositif « Archéo-Schmilblik ». Ce prêt s'accompagne de temps de médiation récurrents assurés par le personnel de Lugdunum-Musée & Théâtres romains.

Cette coopération s'opère à titre gratuit. La médiathèque s'engage à effectuer les tâches matérielles, pédagogiques, de diffusion et de communication qui lui incombent sur le territoire de Corbas.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention ci-jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,